

Bernard DAVID
Conseiller Municipal
12 Avenue du Maréchal Leclerc
06210 MANDELIEU LA NAPOULE

Tel : 06 09 95 79 17

Fax : 04 93 47 22 14

Mail : bernard.david@info-plus-mandelieu.com

Monsieur Henri Leroy
Hôtel de Ville
BP 46

06212 MANDELIEU LA NAPOULE Cedex

Mandelieu-La Napoule, le 7 novembre 2008

Recommandé avec Accusé Réception

Monsieur le maire,

Vous avez un ennemi irréductible, c'est le savoir vivre. Nous vous écrivons. Vous nous faites répondre par un homme estimable certes, mais comme il ne connaît rien à l'affaire, il écrit une somme incroyable de contre vérités.

Avec agressivité. Bien dans la nature des rapports que vous voulez entretenir avec l'Opposition.

Vous n'avez pas le sentiment de pratiquer l'insulte ? Curieux. Avec vous, le plus délicat c'est le sans cesse : « Vous n'y connaissez rien » quand vous ne nous traitez pas publiquement par exemple de « Dalton » ou de « déserteur ». Si ce ne sont pas des insultes, comment l'appellez-vous ?

Vous ne nous aviez pas refusé le droit de parole lors des réunions du conseil municipal, c'est vrai. Vous l'aviez limité à 2 minutes ! Le Tribunal administratif y a mis bon ordre en vous condamnant pour « méconnaissance du droit ». Coût pour le contribuable : près de 4 000 Euros.

Curieusement aujourd'hui vous nous reprochez de ne pas participer suffisamment aux débats. C'est gentil de le dire, ce serait mieux de l'accepter. Malgré votre attitude et votre façon d'agir, nous prenons tout de même la parole, quand nous le jugeons utile, pour défendre les habitants ou pour proposer des projets.

3 779 électeurs ont voté pour notre liste justement parce que, nous, nous avons des projets. Mais vous ne voulez pas nous entendre, vous ne voulez même pas nous voir.

Par exemple, nous sommes toujours exclus de la liste protocolaire. Une appellation un rien prétentieuse mais une utilité bien réelle car elle informe les édiles de l'ensemble des activités municipales.

Nous sommes privés de cette source d'information. C'est volontaire. Vous avez affirmé naguère à un ancien adjoint : « ils ne seront jamais sur la liste protocolaire car ils ne votent pas le budget ». Nous votons, ou nous ne votons pas, ce que nous voulons. Il n'empêche que nous restons des élus à part entière.

C'est comme les convocations aux différentes réunions des commissions dont nous faisons partie. Nous vous avons demandé de nous les faire envoyer par lettre. Vous l'aviez accepté dès le 18 juin. A ce jour ce n'est toujours pas fait. Pourquoi ?

Dans votre lettre vous essayez aussi de tourner en ridicule le fils de militaire que Bernard DAVID est, en faisant croire qu'il ne connaît pas les dates des commémorations patriotiques. Il les connaît mais ce qu'il ne sait pas c'est l'heure et le déroulement – souvent variables – des cérémonies. Envoyer une convocation à TOUS les élus municipaux serait donc correct et utile.

C'est comme pour la carte officielle de conseiller municipal de Mandelieu-La Napoule. Vous nous la refusez. Certains pourraient y voir une mesquinerie. D'abord parce que lors de votre précédente mandature vous la donniez à tous les conseillers municipaux, même ceux de l'opposition, et ensuite parce que votre argument : « elle est uniquement délivrée aux conseillers municipaux amenés à représenter la commune dans le cadre d'une délégation de fonction du maire » est fallacieux.

En effet, il arrive aux élus de l'opposition de vous représenter. Nous n'en voulons pour preuve que votre arrêté du 19 juin 2008. Il a donné délégation à Bernard DAVID « d'exercer en vos lieux et place les fonctions d'officier d'état civil pour procéder à des mariages les 11 juillet, 2 août et 25 octobre 2008 ». Il en a été de même pour Claude Gantois, autre élu, le 17 juillet 2008.

Il s'agit bien là d'une fonction du maire. Alors pourquoi refuser à l'Opposition la carte officielle de membre du conseil municipal ?

A ce propos je dois signaler que vous avez toujours été parfaitement correct en nous accordant ces délégations de mariage chaque fois que nous les avons demandées.

Il n'en est pas de même pour tout. Dans la revue municipale mensuelle, nous avons bien obtenu que les quelques lignes auxquelles vous nous donnez droit soient précédées du nom de notre liste : « Ensemble pour Mandelieu-La Napoule ». Mais vous avez amputé son intitulé (tel qu'il a été déposé officiellement) de sa fin qui est « avec Bernard DAVID ». Vous le faites précéder de la mention : « groupe divers ». Divers quoi ? Cela ne veut rien dire. Nous n'acceptons pas cette mention.

Dans cette même revue municipale vous rayez, en outre, le renvoi à notre site www.infoplus-mandelieu.com alors que vous l'accordez à l'autre groupe (1 personne) d'opposition. La raison c'est que pour l'autre groupe, ce ne serait qu'une adresse e-mail. Pas

du tout, il s'agit d'un blog. Connectez-vous et vous verrez. Ce blog est d'ailleurs bien fait, intéressant, plein d'idées et d'humour.

L'autre argument pour ne pas mentionner notre site, dire qu'il est sur le coup d'une procédure en diffamation, est assez amusant sachant que vous êtes, vous-même, poursuivi pour le même chef d'inculpation et que vous allez passer en correctionnelle. Cela ne vous a pas empêché de publier un éditorial, 12 photos de vous et tous les articles à votre louange. Deux poids, deux mesures. Nous : rien, vous : tout.

Nous respectons la présomption d'innocence. Faites de même.

Au regard de tout ce qui précède, vous en conviendrez, nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous, vous qui pratiquez quotidiennement le déni de démocratie.

Vous nous l'écrivez. On voit les autres comme on est soi même. Cela s'applique si bien à vous.

Une fois élu, vous devriez être au service de toute la population. Vous ne l'êtes que d'un clan et surtout de vous-même avec l'idée fixe de détruire toute opposition.

Domage pour Mandelieu-La Napoule.

Domage pour la Démocratie.

Nous vous remercions du temps que vous avez pris pour lire cette lettre. Nous espérons qu'elle vous fera changer. Mais, s'il vous plait, surtout pas encore une fois en pire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance des nos plus sincères salutations.

Jean-Claude CASTILLO

Bernard DAVID

Claude GANTOIS

Arlette GIORDANO

Chantal MAIMON

François PEREZ

A vertical column of six handwritten signatures in black ink, corresponding to the names listed to their left. The signatures are: 1. Jean-Claude CASTILLO: A stylized signature with a large 'C' and 'A'. 2. Bernard DAVID: A signature starting with 'Bernard'. 3. Claude GANTOIS: A signature starting with 'Claude'. 4. Arlette GIORDANO: A signature starting with 'Arlette'. 5. Chantal MAIMON: A signature starting with 'Chantal'. 6. François PEREZ: A signature starting with 'François'.

Copies :

- Nice Matin
- France 3
- Radio Bleu

- Monsieur le Président de la République
- Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
- Monsieur le Député de la circonscription de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Théoule sur Mer
- Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de Mandelieu-La Napoule